

le printemps prochain, lors de son exposé budgétaire, les rendant applicables à l'année d'imposition commençant le 1<sup>er</sup> janvier 1970 de sorte que les contribuables qui doivent bénéficier de petits avantages auraient pu en profiter en 1970. Même s'il faut au ministre quelques mois d'étude et de discussion, il lui resterait de cinq à six mois d'ici le printemps prochain. Il aurait pu présenter son budget avec ces changements applicables à 1970. Pourquoi les retarde-t-il jusqu'en 1971?

Le chef de l'opposition (M. Stanfield) dit ne pas être soupçonneux. Je dois admettre que, dans ce cas, je le suis. J'ai regardé le calendrier et j'ai obtenu ce résultat. Vous produisez un Livre blanc en automne 1969 et vous vous en vantez jusqu'en 1971. Vous introduisez tout cela dans le budget de 1971 et le mettez en application pour l'année financière 1971. Les recettes de cette année financière ne seront pas connues avant avril 1972, et deux mois plus tard vous déclarez des élections.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Lewis:** C'est l'horaire prévu pour ce Livre blanc.

**L'hon. M. Benson:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre, je vous prie. Le ministre invoque le Règlement.

**L'hon. M. Benson:** Sur ce rappel au Règlement, j'aimerais poser une question. Si l'honorable représentant et le chef de l'opposition estiment que le Livre blanc est si horrible, pourquoi prétendent-ils qu'il s'agit d'un document électoral?

**M. Lewis:** Les finesses du ministre sont cousues de fil blanc. On lui a accordé beaucoup de temps à la radio et à la télévision et nul doute qu'on lui en accordera encore beaucoup. Je ne l'envie pas, car plus souvent il paraît à la télévision, mieux c'est pour ses adversaires. Il va avoir beaucoup de temps pour se vanter des 750,000 personnes qui ne figureront plus sur le rôle de l'impôt, des \$150 versés aux mères qui travaillent à l'extérieur, mais il attend l'année des élections pour mettre ces mesures en vigueur. C'est, à mon avis, de la bien petite politique, monsieur l'Orateur. Respecter un horaire si soigneusement calculé pour une question comme celle de la réforme fiscale, c'est une injustice envers les Canadiens et le pays.

Même si le ministre n'a pas pu présenter ses propositions avant, il est certain que les Canadiens très pauvres, les 750,000 personnes qui sont injustement et inéquitablement cotisées par l'impôt depuis des années, devraient obtenir un adoucissement l'an prochain et non l'année d'après. Cet allègement fiscal devrait leur être donné dès maintenant.

Le 9 novembre 1962, alors que le ministre des Finances (M. Benson) était dans l'opposition, il a fait tout un discours sur la fiscalité canadienne. Ce n'était pas mon chef qui parlait, ni l'honorable député de Waterloo (M. Saltsman), préopinant sur le sujet, ni moi-même, qui ai eu l'occasion de le faire: c'était M. Benson, le même homme, sauf qu'il est un peu corrompu maintenant par le pouvoir qu'il détient. C'est le même homme, et voici ce qu'il disait à l'époque, ainsi qu'on peut le lire à la page 1545 du hansard de cette année-là:

Les producteurs de pétrole et de gaz comme tels, paient très peu d'impôt au gouvernement fédéral, bien que leurs revenus bruts dépassent 500 millions de dollars.

Aujourd'hui, ce revenu brut est probablement bien supérieur. Il a poursuivi:

Je ne connais aucune autre industrie canadienne qui soit autant favorisée.

Puis il a ajouté que ce dont nous avons besoin pour cette industrie, c'est d'autre chose que des dégrèvements d'impôts. Il a dit encore, comme en témoigne la page 1545 du hansard:

On a prétendu qu'il faut encourager davantage cette industrie à trouver de nouvelles nappes.

Cela se passait en 1962 à une époque où les réserves étaient bien moins considérables au Canada que maintenant. Il a dit aussi:

Les chiffres que l'Association canadienne du pétrole a publiés à la fin de 1961 indiquent que les réserves actuelles du Canada lui suffiront pour 18.9 années.

Aujourd'hui, ces réserves sont beaucoup plus élevées. Il dit, plus loin:

Ce qu'il nous faut, ce sont des débouchés considérables et nombreux à nos produits du pétrole.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) devrait écouter son collègue dans la pré-incarnation, qui a dit:

Si nous les possédions nous n'aurions pas besoin de dégrèvements d'impôt pour stimuler la production.

Je n'ai qu'une chose à dire: ainsi soit-il. Ce qui était vrai en 1962 l'est doublement en 1969. Le ministre ne tient tout simplement aucun compte de l'impartialité et de la justice en maintenant les dégrèvements accordés